

Aéroports de Paris

Décision n° INA/2004-021 du 1^{er} mars 2004 du directeur de l'ingénierie et de l'architecture d'Aéroports de Paris modifiant la décision n° INA/2003/072 du 28 novembre 2003 portant délégation de signatureNOR : *EQUA0410089S*

Le directeur de l'ingénierie et de l'architecture,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;

Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants, et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoir aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° INA/2003/072 du 28 novembre 2003 du directeur de l'ingénierie et de l'architecture portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

L'annexe I à la décision n° INA/2003/072 du 28 novembre 2003 est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe I jointe à la présente décision.

Article 2

L'annexe III à la décision n° INA/2003/072 du 28 novembre 2003 est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe III jointe à la présente décision.

Article 3

L'annexe IV à la décision n° INA/2003/072 du 28 novembre 2003 est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe IV jointe à la présente décision.

Article 4

L'annexe V à la décision n° INA/2003/072 du 28 novembre 2003 est abrogée et remplacée par la nouvelle annexe V jointe à la présente décision.

Article 5

A l'article 5 de la décision n° INA/2003/072 du 28 novembre 2003, la mention « Jérôme Guermonprez, chef de la division architecture et moyens » est remplacée par la mention suivante : « Fabienne Choquet, chef de la division architecture et moyens par intérim ».

*Le directeur de l'ingénierie et de
l'architecture,
P.-M. Delpuech*

ANNEXE I

À LA DÉCISION N° INA/2003-072 DU 28 NOVEMBRE 2003
MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° INA/2004-021 DU 1^{er} MARS 2004

Délégués : Mion (Denis), ingénieur en chef ; Gault (Michel), ingénieur en chef ; Consigny (François), ingénieur en chef ; Ricaud (Michel), ingénieur en chef.

ANNEXE II

À LA DÉCISION N° INA/2003/072 DU 28 NOVEMBRE 2003

MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° INA/2004/021 DU 1^{er} MARS 2004

Délégués : Fourcade (Jean-Michel), architecte en chef-adjoint ; Parent (Dominique), chef de projet.

ANNEXE III
À LA DÉCISION N° INA/2003/072 DU 28 NOVEMBRE 2003
MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° INA/2004/021 DU 1^{er} MARS 2004

Déléataires : Choquet (Fabienne), chef de division par intérim ; Legrand (Eric), chef de division ; Dubus (Gilles), chef de division ; Ricaud (Michel), chef de division ; Ausseur (Christian), chef de division ; Delaune (Thierry), chef de division ; Prudhon (Jean-Claude), chef de division.

ANNEXE IV
À LA DÉCISION N° INA/2003/072 DU 28 NOVEMBRE 2003
MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° INA/2004/021 DU 1^{er} MARS 2004

Déléataires : Perotti (Richard), coordonnateur de projet ; Gravin (Eric), coordonnateur de projet ; de la Fayolle (Bruno), coordonnateur de projet ; Cluzet (Didier), coordonnateur de projet ; Gourcerol (Philippe), coordonnateur de projet ; Monchoce (Jean-François), coordonnateur de projet ; Tilly (Stéphane), coordonnateur de projet ; Hachem (Michel), coordonnateur de projet ; Martinez (Jean-Luc), coordonnateur de projet ; Hervouet (Jean-Claude), coordonnateur de projet ; Picchiottino (Bruno), coordonnateur de projet.

ANNEXE V
À LA DÉCISION N° INA/2003/072 DU 28 NOVEMBRE 2003
MODIFIÉE PAR LA DÉCISION N° INA/2004/021 DU 1^{er} MARS 2004

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Consigny (François), ingénieur en chef ; délégation est donnée à : Gault (Michel), ingénieur en chef ; Mion (Denis), ingénieur en chef.

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Gault (Michel), ingénieur en chef ; délégation est donnée à : Consigny (François), ingénieur en chef ; Mion (Denis), ingénieur en chef.

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Mion (Denis), ingénieur en chef ; délégation est donnée : Consigny (François), ingénieur en chef ; Gault (Michel), ingénieur en chef.

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Choquet (Fabienne), par intérim, chef de division ; délégation est donnée à : Richard (Jacques) ; Perfettini (Françoise) ; Martinez (Jean-Luc).

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Legrand (Eric), chef de division ; délégation est donnée à : Moignard (Philippe) ; Poisson (Emmanuel) ; Lefevre (François) ; Camus (Christian).

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Dubus (Gilles), chef de division ; délégation est donnée à : Schwebel (Jean-Louis) ; Suchard (François) ; Carroy (Pascal) ; Gauthier (André) ; Meunier (Thierry).

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Michel Ricaud, chef de division ; délégation est donnée à : Eck (Bernard) ; Aout (Françoise) ; Rivière (Nicole) ; Sedik (Malik).

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Ausseur (Christian), chef de division ; délégation est donnée à : Muller (Paul) ; Charpentier (Robert).

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Delaune (Thierry), chef de division ; délégation est donnée à : Bertrand (Gérard) ; Correia (Walter) ; Gaboulaud (Elisabeth) ; Reynier (Pascal) ; Therm (Pierre) ; Goepp (Caroline).

Pour les cas d'absence ou d'empêchement de : Prudhon (Jean-Claude), chef de division ; délégation est donnée à : Kremer (Gérard) ; Magreault (Christian) ; Duffaud (Rémi) ; Hoffmann (Christian).